

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITÉS CLASSÉES EN VERTU DU DÉCRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne la demande de Monsieur Thibaut DESMET rue du Ponceau, 67 1360 PERWEZ (Thorembais-Saint-Trond) en vue d'obtenir le permis d'environnement visant : le maintien en activité de l'exploitation agricole active dans l'agriculture et l'élevage bovins (capacité de 325 bovins de plus de 6 mois), comprenant un atelier de préparation de produits laitiers en vente directe et une prise d'eau souterraine (5500m³/an) sur un terrain sis rue du Ponceau, 47 à Thorembais-Saint-Trond et cadastré 5E DIVISION, SECTION B n°s 334F, 334G, 336M, 336R, 336S, 342G, 677A, 681C, 681D.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale de PERWEZ, Service Développement Territorial à partir du 29 avril 2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à
24 avril 2024	29 avril 2024	Administration communale Service Développement Territorial Rue de Brabant 2 1360 PERWEZ Le 13 mai 2024 à 11:00	Administration communale Service Développement Territorial Rue de Brabant 2 1360 PERWEZ

Le Bourgmestre, porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, à l'Administration communale - Service Développement Territorial :

- les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30
- les jeudis de 16h00 à 20h00 (**uniquement sur rendez-vous**).

Tout tiers intéressé peut exprimer ses observations et réclamations par télécopie, par courrier électronique ou par courrier normal aux adresses suivantes :

- Administration communale de PERWEZ, rue Emile de Brabant 2 à 1360 PERWEZ.

A l'attention du service de l'Urbanisme

- fax : 081/649.266

- courriel : urbanisme@perwez.be

dans les délais mentionnés ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courrier électronique sont identifiés et datés.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet.

Toute personne intéressée peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'agent communal délégué à cet effet, du Fonctionnaire technique- Service Public de Wallonie - Division de la Prévention et des Autorisations - rue de l'Ecluse 22 à 6000 CHARLEROI - 071/65.47.60 ou du Fonctionnaire délégué de l'Urbanisme - avenue Einstein 12 à 1300 WAVRE - 010/23.12.11.

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête est le Collège communal.

Le Bourgmestre,

Jordan GODFRIAUX